

Sujet : Ganguet-Sarazin Sophie demande : enquete plage Rayol canadel

Date : Sat, 21 Nov 2020 11:14:02 +0100

Bonjour, Concernant la plage du débarquement au canadel, on note un grand progrès, les objections des usagers ont été prises en compte.

Mais des interrogations demeurent : pourquoi la différence de superficie : 414/611 ne se retrouve t elle pas dans la différence de redevance demandée en 2019 : 13400/25212, alors que l'Ancre d'Or avait la restauration. On espère que ce traitement asymétrique reviendra à une proportion plus normale à l'avenir .

On aurait aimé, pour faire des observations mieux informées avoir les comptes de l'été 2020, il est dommage que le site de la mairie n'ait toujours pas été réparé depuis l'été 2020, gênant l'accès des citoyens à l'information.

Nous approuvons le geste très généreux qu'a eu la Mairie envers les exploitants eu égard aux conditions hors normes de l'été 2020.

Il est très intéressant de constater que les lots comprendront des sanitaires avec l'obligation de toilettes pour PMR, ce qui signifie que les usagers (et pas seulement les clients des lots)auront accès"libre et gracieux" aux toilettes et douches déjà installées par la Mairie plus un ensemble douche toilettes y compris PMR par lot, je salue cette montée en gamme, mais les services de la Commune ont ils mesuré les contraintes de viabilisation sanitaire, et le coût ?

Est ce que des solutions innovantes pour les toilettes et les douches ont été envisagées?

Peut être existe t il des aides publiques pour des solutions écologiques et économiques en eau et en énergie, qui permettrait à la commune de devenir une vitrine de la protection de la nature?

Quant au lot n°2, encore faussement dénommé tropicana dans les comptes de 2019..., il n'est pas en face du Tropicana, il est DEVANT.

Pourquoi prévoir de la restauration alors que Tropicana Club continue à fonctionner ? Un chalet de restauration DEVANT le Tropicana ne peut que porter préjudice à un établissement familial, local, et même plus ancien que l'Ancre d'or?

Si on souhaite maintenir une restauration pour préserver la rentabilité de ce lot, pourquoi ne pas déplacer le lot n°2 plus à l'Est ? Qu'est ce qui empêche d'altérer la disposition à laquelle nous sommes habitués, certes ancienne, mais qui reposait sur le fait que c'était le Tropicana qui gérait ce lot? il y a la place de le faire, et cette disposition ne nuirait pas à une entreprise locale .

On peut décider d'exclure la restauration de ce lot n°2, comme il a fonctionné en 2019 et 2020, le sous concessionnaire pourrait ainsi mettre plus de matelas.

On peut imaginer qu'on ne "consomme" pas tous les 20%alloués à la concession, pourquoi pas ?

Déplacer le lot n°2 vers l'Est le rapprocherait de la douche déjà installée, et donc des réseaux.

Souhaitons que la concession accordée à la commune , et les sous concessions qu'elle attribuera respectent les intérêts des résidents, et répondent aux attentes des estivants.

Profil : particulier

Nom : Ganguet-Sarazin

Prénom : Sophie